

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Questions stratégiques et administratives

Préparation de la 14^e session de la Conférence des Parties

COMPTES-RENDUS RESUMES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Durant chaque session de la Conférence des Parties, le Secrétariat prépare des comptes-rendus résumés sur chaque séance plénière et chaque séance des Comités I et II.
3. La seule directive sur cette question est donnée dans le règlement intérieur de la Conférence des Parties, qui stipule en son article 10, paragraphe 1, que:

Les comptes-rendus résumés des séances plénières et des séances des Comités I et II sont déposés au Secrétariat dans les langues de travail de la session. Ils sont envoyés aux Parties dès que possible après la session.

4. Année après année, la charge de travail grandissante de la Conférence des Parties a entraîné l'augmentation du nombre de rapporteurs – 10 au trois dernières sessions. Cette grande équipe est nécessaire pour couvrir les séances concomitantes des Comités I et II et faire en sorte que les comptes-rendus résumés soient prêts à temps (pas plus tard que deux séances après celle sur laquelle porte le compte-rendu – la seule exception étant celui du dernier jour de la session, qui est envoyé aux Parties peu de temps après la session).
5. Les documents préparés sont effectivement des comptes-rendus résumés mais bien qu'ils soient denses, ils n'en sont pas moins détaillés. Pour préparer des rapports longs et détaillés, il faut plus de rapporteurs, plus de vérification, plus de correction, plus de temps de traduction, plus de temps de d'impression et plus de papier.
6. La préparation des comptes-rendus résumés aux sessions de la Conférence des Parties pourrait être simplifiée et son coût réduit si des comptes-rendus abrégés étaient acceptés. L'une des manières de procéder serait de suivre la pratique adoptée pour les sessions du Comité permanent depuis sa 45^e session (Paris, juin 2001): préparer chaque jour un résumé indiquant les décisions prises sans indiquer de Parties en particulier. Le compte-rendu résumé du Comité permanent est un peu plus long, comportant une brève déclaration sur les principaux points de discussion de chaque question inscrite à l'ordre du jour et la liste des pays et des organisations dont les représentants ont participé à la discussion, mais il est préparé après la session.
7. Des comptes-rendus résumés sont aussi préparés pour les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes mais ils incluent une brève indication des principaux points de discussion et sont préparés chaque jour et non après chaque session.
8. L'approche suivie pour les sessions des Comités CITES étant satisfaisante depuis des années, le Secrétariat estime qu'elle pourrait être retenue pour les sessions de la Conférence des Parties.

Recommandation

9. Pour réduire les coûts des sessions de la Conférence des Parties et simplifier et accélérer l'ensemble du processus de production des comptes-rendus résumés, le Secrétariat demande au Comité permanent d'accepter qu'à partir de la CdP14, les comptes-rendus résumés des sessions revêtent la forme de résumés comprenant, pour chaque question inscrite à l'ordre du jour, l'indication des décisions prises et la liste des pays et des organisations dont les représentants ont participé à la discussion.
10. Si le Comité accepte cette recommandation, le Secrétariat prévoira seulement six rapporteurs pour la CdP14.